

Maitrise de la gestion du risque de prolifération des légionelles

FORMACODE : 22203

OBJECTIFS

Connaitre les défaillances et risques fréquemment rencontrés.
Comprendre et formaliser une stratégie de traitement.
Définir et mettre en œuvre un plan d'entretien.
Identifier les paramètres pertinents d'un plan de surveillance.

TYPE DU PUBLIC

Toute personne intervenant sur IREDEFA notamment :
Prestataire de maintenance en charge de l'entretien des IREDEFA.
Éventuellement le traiteur d'eau pour réaliser ses visites et entretien périodique.
Société en charge de l'entretien annuel ou exceptionnel de l'installation par exemple avant redémarrage.
Préparation au module 3 (prérequis de moins de 5 ans).

PRÉREQUIS

Avoir passé depuis moins de 5 ans avec succès : Code LEGM1 - Sensibilisation au risque légionelle ou équivalent.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

> **Méthodes pédagogiques**

Alternance d'exposés, de cas pratiques, de travaux de groupe puis QCM.

> **Moyens techniques**

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard
Remise du support en PDF à l'issue de la formation – groupe de 10 personnes maximum
La formalisation et/ ou tenue à jour du plan de formation au sens des arrêtés du 14/12/2013 reste à la charge du client

> **Moyens humains**

Formateur expert en Hygiène Sécurité Environnement

ÉVALUATION

- > L'évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sous la forme d'un questionnaire à choix multiple.
Chaque participant se voit remettre une attestation individuelle de Formation si la note obtenue est supérieure à 15/20.
- > Cette animation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > Les définitions et le contexte des ICPE • Les organes et risques fréquents associés – Le bilan hydraulique • Les premiers facteurs de risque • Le plan d'entretien • La stratégie de traitement • Le plan de surveillance • Le carnet de suivi

Cette formation s'inscrit dans les prescriptions des Arrêté du 14/12/2013 pour les ICPE 2921 et les Articles R4421-1 à R4426-13 du Code du travail. Le module 2 présente différentes « pathologies » d'un circuit d'eau et les différents moyens de lutte, les conditions de mise en œuvre qui garantissent leur efficacité et les stratégies préventives à appliquer. Il s'appuie en particulier sur le Guide de formation à la gestion du risque de prolifération des légionelles dans les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

À ces dispositions s'ajoute le Décret du 5 novembre 2001 relatif à l'évaluation des risques professionnels.

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.

Périodicité réglementaire minimale pour les ICPE 2921 : tous les 5 ans.